

NUMÉRO 23 - SEPTEMBRE 2014

Chasse & Environnement 18

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER

Chassez les idées reçues !

rencontre

nature

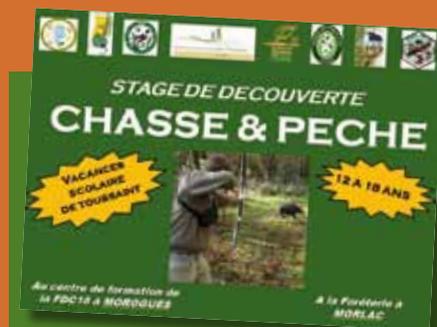
convivialité

Un Dimanche à la Chasse



Opération nationale
« Un dimanche à la chasse »

p. 19



Stage « chasse et pêche »
pour les jeunes :
nouvelle session

p. 20



Subventions FDC 18
conditions, nouveautés

p. 7

INFORMATIONS PRATIQUES..... p. 3

- Horaires de chasse
- Liste des points de vente
bracelets sangliers

INFORMATIONS GÉNÉRALES..... p. 6

- Le plan de chasse qualitatif cerf : quelques changements
- Bracelet sanglier de remplacement suite à une recherche de gibier blessé
- Canevas de subvention
- Rechercher un débouché pour sa venaison
- Que faire si vous trouvez un animal mort ?
- Le tableau de chasse départemental

DOSSIERS TECHNIQUES..... p. 11

- Une saison avec les techniciens de la Fédération des Chasseurs
- La sécurité à la chasse
- Bilan des accidents de chasse saison 2013/2014

FORMATIONS 2014..... p. 15

ANNONCES..... p. 19

ASSOCIATIONS..... p. 21



Cher(e) s adhérent(e) s,

Une nouvelle saison de chasse arrive et nous l'espérons meilleure pour notre petit gibier, qui a beaucoup souffert des mauvaises conditions climatiques ces deux dernières années; « Dame nature a encore imposé sa loi ». Inutile de se lamenter, restons actifs, il faut redoubler d'efforts et continuer à gérer, aménager et piéger, « l'espoir est une vertu à cultiver ».

Vous le savez tous, la chasse ne débute pas qu'en septembre, puisque voilà déjà trois mois que certains d'entre-vous parcourent leur territoire à la recherche d'un brocard, d'un goupil ou d'une bête noire.

À propos de sanglier, l'agrainage du grand gibier a été interdit au cours des deux dernières saisons durant deux mois (décembre et janvier), sur les unités de gestion classées en noire et rouge dans le cadre du Plan National de Maîtrise du Sanglier et un mois et demi « du 1^{er} décembre au 15 janvier » sur les unités de gestion classées en orange et blanche.

Suite aux réunions organisées cet hiver par votre Fédération, concernant la gestion du sanglier, la Participation Financière Des Territoires et l'interdiction de l'agrainage, votre conseil d'administration a décidé de proposer aux services de l'État une modification du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

En effet, il est souhaité un agrainage du grand gibier libre sur les unités de gestion de couleur orange et blanche et un agrainage possible sur les unités de gestion de couleur noire et rouge uniquement pour les signataires d'une « convention d'agrainage du grand gibier ».

Une prochaine réunion en septembre de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage se prononcera sur la modification du Schéma et sur ce projet de convention; nous ne manquerons pas de vous faire connaître les décisions prises.

Enfin, je tiens à féliciter et à apporter tous mes encouragements aux associations cynégétiques spécialisées avec lesquelles nous travaillons et qui œuvrent bénévolement pour expliquer et défendre une chasse durable.

En tenant compte des autres utilisateurs de la nature et en respectant strictement les règles de sécurité, les membres de votre conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne saison cynégétique.

Le président
François-Hugues de CHAMPS

CAGE À CHIENS SUR DEMANDE



Caisse pour chiens sur demande pour tout véhicule, en résine polyester, toutes dimensions. Etanche, entretien facile : d'un simple coup de jet !

NICHOIR GIROUETTE FLOTTANT

Un fer à béton planté dans le fond de la pièce d'eau est emboîté dans l'anneau inox fixé sur le nichoir.

L'effet sécurisant incite la cane à y retourner passer les nuits avec sa nichée et à s'y abriter en cas de mauvais temps pendant les 3 premières semaines.



PROTECTION INTÉRIEURE DE VÉHICULE



Chasseurs, Artisans, Agriculteurs, protégez votre véhicule (C15, express, kangoo, 4x4, remorque, etc...) par un caisson moulé ou amovible sur la carrosserie sans perte de volume intérieur. Un coup de jet et votre véhicule est impeccable !

TOUTES FABRICATIONS
SUR DEMANDE

Mangeoire petit gibier
Plancher bétailière



11, rue de l'Industrie - 18600 SANCOINS

Tél./Fax : 02 48 74 68 37

www.charlet-composites.net

SERVICE TECHNIQUE

Christophe BOUILLY

SOLOGNE - 06 87 68 78 11 - c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com

Julien BRAHITI

MOROGUES PAYS-FORT - 06 45 70 93 67 - j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com

J. Michel LAFON

CHAMP. BERRI. SUD - 06 86 67 90 28 - jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com

Didier NIOT

CHAMP. BERRI. OUEST - 06 16 70 17 20 - d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

Fabien NOUAÏLE

CHAMP. BERRI. EST - 06 28 30 81 94 - f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com

Jérôme RACLIN

V. D. LOIRE - V. D. GERMIGNY

06 28 30 81 88 - j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com

Antoine VOISIN

BOISCHAUT MARCHE - 06 11 65 38 60 - a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

Chasse & Environnement 18 est édité par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, 22, rue Charles-Durand 18023 Bourges Cedex. **Distribution**: Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C. du Cher. **Directeur de la publication**: F.-H. De CHAMPS. **Rédacteur en chef**: Philippe AGENY. **Rédaction**: J.-L. Courseau et le Service technique de la Fédération. **Conception/Réalisation/Publicité**: Éditions Chasse Sports: 01 39 12 81 65. **Maquette et compogravure**: Italic'Communication - Évreux. **Crédit photos**: Dominique Gest et le service technique de la FDC 18. **Tirage**: 13 680 exemplaires. Dépôt légal à parution. 3^e trimestre 2014. Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable, reste interdite. ISSN: 1959-6723. **Imprimeur**: Rotochampagne - Chaumont (52). Ce journal comporte 1 encart : Livret vert saison 2014/2015.



Horaires de chasse

Heures légales du lever et du coucher du soleil à Bourges, en tenant compte de l'heure d'été et d'hiver.

SEPTEMBRE 2014		OCTOBRE 2014		NOVEMBRE 2014		DÉCEMBRE 2014		JANVIER 2015		FÉVRIER 2015		MARS 2015		
L 01	7h11mn 20h29mn	M 01	7h50mn 19h29mn	S 01	7h34mn 17h33mn	L 01	8h17mn 17h02mn	J 01	8h38mn 17h10mn	D 01	8h18mn 17h51mn	D 01	7h33mn 18h34mn	
M 02	7h12mn 20h27mn	J 02	7h52mn 19h27mn	D 02	7h36mn 17h31mn	M 02	8h18mn 17h01mn	V 02	8h38mn 17h11mn	L 02	8h16mn 17h52mn	L 02	7h31mn 18h35mn	
M 03	7h13mn 20h25mn	V 03	7h53mn 19h25mn	L 03	7h37mn 17h30mn	M 03	8h19mn 17h01mn	S 03	8h38mn 17h12mn	M 03	8h15mn 17h54mn	M 03	7h29mn 18h37mn	
J 04	7h15mn 20h23mn	S 04	7h54mn 19h23mn	M 04	7h39mn 17h29mn	J 04	8h21mn 17h00mn	D 04	8h38mn 17h13mn	M 04	8h14mn 17h56mn	M 04	7h27mn 18h38mn	
V 05	7h16mn 20h21mn	D 05	7h56mn 19h21mn	M 05	7h40mn 17h27mn	V 05	8h22mn 17h00mn	L 05	8h38mn 17h14mn	J 05	8h12mn 17h57mn	J 05	7h25mn 18h40mn	
S 06	7h17mn 20h19mn	L 06	7h57mn 19h19mn	J 06	7h42mn 17h26mn	S 06	8h23mn 16h59mn	M 06	8h38mn 17h15mn	V 06	8h11mn 17h59mn	V 06	7h23mn 18h41mn	
D 07	7h19mn 20h17mn	M 07	7h58mn 19h17mn	V 07	7h43mn 17h24mn	D 07	8h24mn 16h59mn	M 07	8h37mn 17h16mn	S 07	8h09mn 18h00mn	S 07	7h21mn 18h43mn	
L 08	7h20mn 20h15mn	M 08	7h59mn 19h15mn	S 08	7h45mn 17h23mn	L 08	8h25mn 16h59mn	J 08	8h37mn 17h17mn	D 08	8h08mn 18h02mn	D 08	7h19mn 18h44mn	
M 09	7h21mn 20h13mn	J 09	8h01mn 19h13mn	D 09	7h46mn 17h22mn	M 09	8h26mn 16h59mn	V 09	8h37mn 17h18mn	L 09	8h07mn 18h03mn	L 09	7h17mn 18h45mn	
M 10	7h22mn 20h11mn	V 10	8h03mn 19h11mn	L 10	7h48mn 17h20mn	M 10	8h27mn 16h59mn	S 10	8h36mn 17h19mn	M 10	8h05mn 18h05mn	M 10	7h15mn 18h47mn	
J 11	7h24mn 20h09mn	S 11	8h04mn 19h10mn	M 11	7h49mn 17h19mn	J 11	8h28mn 16h59mn	D 11	8h36mn 17h21mn	M 11	8h03mn 18h06mn	M 11	7h13mn 18h48mn	
V 12	7h25mn 20h07mn	D 12	8h05mn 19h08mn	M 12	7h51mn 17h18mn	V 12	8h29mn 16h59mn	L 12	8h36mn 17h22mn	J 12	8h02mn 18h08mn	J 12	7h11mn 18h50mn	
S 13	7h26mn 20h05mn	L 13	8h07mn 19h06mn	J 13	7h52mn 17h17mn	S 13	8h30mn 16h59mn	M 13	8h35mn 17h23mn	V 13	8h00mn 18h09mn	V 13	7h10mn 18h51mn	
D 14	7h28mn 20h03mn	M 14	8h08mn 19h04mn	V 14	7h54mn 17h15mn	D 14	8h30mn 16h59mn	M 14	8h34mn 17h25mn	S 14	7h59mn 18h11mn	S 14	7h08mn 18h53mn	
L 15	7h29mn 20h01mn	M 15	8h10mn 19h02mn	S 15	7h55mn 17h14mn	L 15	8h31mn 16h59mn	J 15	8h34mn 17h26mn	D 15	7h57mn 18h13mn	D 15	7h06mn 18h54mn	
M 16	7h30mn 19h59mn	J 16	8h11mn 19h00mn	D 16	7h57mn 17h13mn	M 16	8h32mn 16h59mn	V 16	8h33mn 17h27mn	L 16	7h56mn 18h14mn	L 16	7h04mn 18h55mn	
M 17	7h32mn 19h57mn	V 17	8h12mn 18h58mn	L 17	7h58mn 17h12mn	M 17	8h33mn 17h00mn	S 17	8h33mn 17h29mn	M 17	7h54mn 18h16mn	M 17	7h02mn 18h57mn	
J 18	7h33mn 19h55mn	S 18	8h14mn 18h57mn	M 18	7h59mn 17h11mn	J 18	8h33mn 17h01mn	D 18	8h32mn 17h30mn	M 18	7h52mn 18h17mn	M 18	6h59mn 18h58mn	
V 19	7h34mn 19h53mn	D 19	8h15mn 18h55mn	M 19	8h01mn 17h10mn	V 19	8h34mn 17h01mn	L 19	8h31mn 17h31mn	J 19	7h50mn 18h19mn	J 19	6h58mn 18h59mn	
S 20	7h36mn 19h51mn	L 20	8h17mn 18h53mn	J 20	8h02mn 17h09mn	S 20	8h35mn 17h01mn	M 20	8h30mn 17h33mn	V 20	7h49mn 18h20mn	V 20	6h56mn 19h01mn	
D 21	7h37mn 19h49mn	M 21	8h18mn 18h51mn	V 21	8h04mn 17h08mn	D 21	8h35mn 17h02mn	M 21	8h29mn 17h34mn	S 21	7h47mn 18h22mn	S 21	6h54mn 19h03mn	
L 22	7h38mn 19h47mn	M 22	8h20mn 18h49mn	S 22	8h05mn 17h07mn	L 22	8h36mn 17h02mn	J 22	8h28mn 17h36mn	D 22	7h45mn 18h23mn	D 22	6h52mn 19h04mn	
M 23	7h40mn 19h45mn	J 23	8h21mn 18h48mn	D 23	8h07mn 17h07mn	M 23	8h36mn 17h03mn	V 23	8h28mn 17h37mn	L 23	7h44mn 18h25mn	L 23	6h50mn 19h05mn	
M 24	7h41mn 19h43mn	V 24	8h23mn 18h46mn	L 24	8h08mn 17h06mn	M 24	8h36mn 17h03mn	S 24	8h27mn 17h39mn	M 24	7h42mn 18h26mn	M 24	6h48mn 19h07mn	
J 25	7h42mn 19h41mn	S 25	8h24mn 18h44mn	M 25	8h09mn 17h05mn	J 25	8h37mn 17h04mn	D 25	8h26mn 17h40mn	M 25	7h40mn 18h28mn	M 25	6h46mn 19h08mn	
V 26	7h44mn 19h39mn	D 26	7h25mn 17h43mn	M 26	8h11mn 17h04mn	V 26	8h37mn 17h05mn	L 26	8h25mn 17h42mn	J 26	7h38mn 18h29mn	J 26	6h44mn 19h10mn	
S 27	7h45mn 19h37mn	L 27	7h27mn 17h41mn	J 27	8h12mn 17h04mn	S 27	8h37mn 17h05mn	M 27	8h23mn 17h43mn	V 27	7h36mn 18h31mn	V 27	6h42mn 19h11mn	
D 28	7h46mn 19h35mn	M 28	7h28mn 17h39mn	V 28	8h13mn 17h03mn	D 28	8h38mn 17h06mn	M 28	8h22mn 17h45mn	S 28	7h34mn 18h32mn	S 28	6h40mn 19h12mn	
L 29	7h48mn 19h33mn	M 29	7h30mn 17h38mn	S 29	8h14mn 17h03mn	L 29	8h38mn 17h07mn	J 29	8h21mn 17h46mn				D 29	7h38mn 20h14mn
M 30	7h49mn 19h31mn	J 30	7h31mn 17h36mn	D 30	8h16mn 17h02mn	M 30	8h38mn 17h08mn	V 30	8h20mn 17h48mn				L 30	7h36mn 20h15mn
		V 31	7h33mn 17h35mn			M 31	8h38mn 17h09mn	S 31	8h19mn 17h49mn				M 31	7h34mn 20h16mn

Les horaires pour la chasse du gibier d'eau dans le CHER sont fixés 2 heures avant et 2 heures après l'heure légale du lever et coucher du soleil
 Les horaires pour la chasse des autres gibiers dans le CHER sont fixés 1 heure avant et 1 heure après l'heure légale du lever et coucher du soleil.
 Pour les 6 espèces suivantes : colin, faisán, perdrix, caille, lièvre et lapin classé gibier, la chasse ne peut s'exercer qu'entre 9 heures et 17 h 30.

Ces horaires ne sont applicables qu'à condition que la chasse de l'espèce concernée soit ouverte.

JUDEAU SOLOGNE
 PLACE ADRIEN ARNOUX
 18700 - AUBIGNY/NERE
 TÉL 02 48 81 19 23
 FAX 02 48 81 19 26

ARMURERIES
JUDEAU
 500 ARMES
 EN STOCK
 AU MEILLEUR PRIX

JUDEAU LOISIRS
 22 - 24 BLD DE LA REPUBLIQUE
 58200 - COSNE/LOIRE
 TEL 03.86.28.09.36
 FAX 03.86.28.85.73

Grand choix de vêtements
 bottes, chaussures
 articles de pêche
 bateaux
 colliers électriques
 étains, bronzes
 couteaux, optiques
 cadeaux divers

JUDEAU PATRICK armurier diplômé de l'école de ST ETIENNE ancien de chez GASTINNE-REINETTE
 BOISGIBAUT MICHEL spécialiste des astuces + de 25 ans d'armurerie professionnelle
 CAGNEAUX Grégory diplômé de l'école de Liège ancien de chez GERBEAU
UN ACCUEIL CHALEUREUX - DES PRIX EXCEPTIONNELS
« DE VRAIS PROFESSIONNELS »
armureries-judeau@laposte.net www.armureries-judeau.fr

BERETTA - BLASER - CHAPUIS
 BROWNING - SALIER - DEMAS
 REMINGTON - BENELLI - HK
 VERNEY CARRON - LANBER
 BETTINGOLI - MERKEL
 MATHELON - RIZZINI - AYA...
 BARBOUR - CLUB INTERCHASSE
 STETSON - DEERHUNTER - AIGLE



Liste des points de vente **bracelets sangliers**

ARMURERIE LE COUREUR DES BOIS

Armes (neuves, occasions, réparations), munitions, vêtements, coutellerie,...
20, rue du charbon
18700 AUBIGNY SUR NERE
02 48 58 18 30
Ouverture: du mardi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h

BRICOMARCHE

Munitions, chasse, vêtements, pêche, jardinerie,...
Rue George Sand,
18700 AUBIGNY SUR NERE
02 48 58 28 12
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h

GAMM VERT

Munitions, chasse, vêtements, pêche, jardinerie, alimentation animale,...
Route de Bourges
18700 AUBIGNY SUR NERE
02 48 58 67 21
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 18 h 30

ALAIN RENAULT

6-8-10, rue du Gris Bourris 18800 BAUGY
02 48 26 15 90
Ouverture: les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h

ARMURERIE PROT

Armes (neuves, occasions, réparations), munitions, accessoires, vêtements,...
41, rue de Lazenay 18000 BOURGES
Tél.: 02 48 21 02 69
Site web: www.armurerie-prot.com
Ouverture: du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

BATILOISIRS

Munitions et accessoires de chasse, bricolage, électroménager, matériaux de construction, motoculture,...
Route de Culan
18370 CHATEAUMEILLANT
02 48 61 30 12
Ouverture: du mardi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

ARMURERIE LEMARQUIS

Atelier réparation d'armes et vente, accessoires de chasse,...
23, rue Jules de la Bully 18410 CLEMONT
02 48 58 37 33
Ouverture: les lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

JUDEAU LOISIRS

Armurerie, pêche, coutellerie, vêtements, équitation,...
22 Boulevard de la République
58200 COSNE SUR LOIRE
03 86 28 09 36
Ouverture: les mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9 h à 12 h 15 et de 14 h 15 à 19 h, le jeudi de 14 h 15 à 19 h et le dimanche de 9 h 30 à 12 h

JARDINERIE DUNOISE

Munitions, jardinerie, pêche,...
15, place de la libération
18130 DUN SUR AURON
02 48 59 51 06
Ouverture: du mardi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h 19 h

MMA ASSURANCES

27, avenue Jean Jaurès
18130 DUN SUR AURON
02 48 59 51 12
Ouverture: du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h

CHASSE ET DETENTE

Armurerie, chasse, archerie, vêtements,...
10, rue du Pont 58600 FOURCHAMBAULT
03 86 60 88 23
Ouverture: du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

GAMM VERT

Munitions, chasse, vêtements, alimentation animale, terroir,...
ZAC des Coinchettes 36100 ISSOUDUN
02 54 49 11 65
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

GAMM VERT

Chasse, pêche, jardinerie, animalerie,...
3, route de Gérigny
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
03 86 70 11 89
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

GAMM VERT

Munitions, chasse, vêtements, jardinerie, alimentation animale,...
Rue Georges Carpentier
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
02 48 74 05 86
Ouverture: du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

GAMM VERT

Chasse, pêche, jardinerie, animalerie,...
11, avenue de l'Hôtel de Ville
41600 LAMOTTE BEUVRON
02 54 88 09 98
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30

GAMM VERT

Munitions, chasse, pêche, vêtements, jardinerie, alimentation animale,...
30, route de bourges,
18510 MENETOU SALON
02 48 64 81 72
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 du 1^{er} mars au 31 octobre (fermeture à 18 h du 1^{er} novembre au 28 février)

NATURE SOLOGNE

Chasse, pêche, fleuriste,...
9, place de la Mairie
18330 NEUVY SUR BARANGEON
02 48 51 69 03
Ouverture: lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et 14 h 30 à 19 h 30, dimanche et jours fériés de 7 h 30 à 12 h 30

GAMM VERT

Munitions, chasse, vêtements, jardinerie, alimentation animale,...
1, route de la Roche 18200 ORVAL
02 48 96 04 13
Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30



Liste des points de vente **bracelets sangliers**

FRANCE RURALE

Munitions, chasse, pêche, vêtements, jardinerie,...

Route d'Issoudun déviation 918

36260 REUILLY

02 54 21 48 69

Ouverture: lundi 15 h à 18 h 30 et du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h 30

ART DIFFUSION

Équipement de chasse et coutellerie

6, allée des Epousardes

18200 ST AMAND MONTROND

02 48 96 88 73

Ouverture: du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

DÉCATHLON

Route nationale 76

18230 ST DOULCHARD

Chasse, munitions, sports, loisirs,...

02 48 23 02 02

Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 20 h

JARDY BERRY

Munitions, chasse, jardinerie, alimentation animale,...

La Perlotte - RN 76

18230 ST DOULCHARD

02 48 24 54 94

Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

AUX RIVES DU CHER

Munitions, pêche, archerie,...

95, avenue Gabriel Dordain

18400 ST FLORENT sur CHER

02 48 59 13 22

Ouverture: du mardi au jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h, le vendredi de 7 h 30 à 19 h et le samedi de 6 h 30 à 19 h

AU NENUPHAR

Armes, munitions, chasse, pêche, vêtements, loisirs,...

Rue des Ceps

18390 ST GERMAIN DU PUY

02 48 24 56 14

Ouverture: du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

GAMM VERT

Munitions, chasse, vêtements, pêche, jardinerie, alimentation animale,...

Rue du Canal 18300 ST SATUR

02 48 54 16 12

Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30

GAMM VERT

Chasse, jardinerie, animalerie,...

Route de Souesmes 41300 SALBRIS

02 54 97 17 91

Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30

ODILE LUCAS

Bureau de tabac, chasse, pêche, alimentation canine, FDJ, ...

3, place du 8 mai 1945

18260 VAILLY SUR SAULDRE

09 63 49 68 22

Ouverture: du mardi au samedi de 7 h à 19 h et le dimanche de 8 h à 12 h 30

JACKY BRUNEAU

Armes, munitions, chasse, pêche, vêtements,...

5, place Vaillant Couturier 18100 VIERZON

02 48 75 01 17

Ouverture: du mardi au samedi de 9 h 15 à 12 h et de 14 h 15 à 18 h 45

GAMM VERT

Munitions, chasse, vêtements, pêche, jardinerie, alimentation animale,...

10, rue Étienne Dolet 18100 VIERZON

02 48 75 38 29

Ouverture: du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

CAP NATURE

Munitions, chasse, animalerie,...

4, rue des écoles Place de l'église

18500 VIGNOUX sur BARANGEON

02 48 51 27 30

Ouverture: le lundi de 14 h 30 à 18 h 30, du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30 - dimanche et jours fériés 10 h - 12 h

GARAGE MICHEL MÉCANIQUE

13 Les Déserts

18800 VILLABON

02 48 69 22 13

Ouverture: du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

(vendredi, même horaires mais fermeture à 18 h)

Email : boiscreations@orange.fr

BOIS CRÉATIONS

Equipement de territoires
Clôtures bois
Pontons d'étangs
Miradors

18400 SAINT FLORENT SUR CHER
Tél. 02 48 02 17 61
Fax 02 48 02 12 55

MIRADORS DE BATTUE à partir de 59,90 TTC







- Miradors d'affût avec ou sans cabine. De 3 à 8 m de hauteur
- Miradors de battue. Plancher à 1 m 10 ou 1 m 50 du sol
- Réalisations de miradors ou d'observatoires sur mesure
- Tous nos miradors sont réalisés en pin traité autoclave classe IV
- Boxes à chevaux et clôture équestre



Le plan de chasse qualitatif cerf : quelques changements

Depuis sa mise en place pour la saison de chasse 2002/2003, le bracelet de plan de chasse CERF « **CEM 1 - Inférieur ou égal à 8 cors** » doit être utilisé sur les cerfs « PORTANT UN MAXIMUM DE 4 ANDOUILLERS SUR LE BOIS LE PLUS CHARGE ». Les andouillers pris en compte devant mesurer au minimum 5 cm.

Cette mesure a pour objectif unique d'épargner les cerfs les plus âgés, afin de les voir vieillir dans nos forêts et de pouvoir être récoltés à leur apogée par les chasseurs.

Mais la reconnaissance d'un « MOINS de 8 CORS » au saut de l'allée est parfois un exercice périlleux ! Aussi, votre fédération a souhaité apporter aux chasseurs concernés par ces bracelets « CEM 1 » un assouplissement dans son application. Une nouvelle mesure sera donc appliquée

dès la saison 2014/2015, tout comme l'appliquent les départements voisins du Loiret et du Loir et Cher.

Ainsi, un cerf qui sera prélevé avec des merrains (bois) inférieurs à 65 cm pourra être marqué avec un bracelet « CEM1 », même si le nombre d'andouillers est supérieur à 8 ! La mesure s'effectuant sur la plus grande longueur, de la base du bois (la meule) jusqu'à son extrémité.

N'hésitez pas à contacter votre fédération pour de plus amples précisions.



Bracelet sanglier de remplacement suite à une recherche de gibier blessé



Lors de notre édition de septembre 2013, nous vous informions de la mise en place dans notre département du « BRACELET SANGLIER DE REMPLACEMENT ».

Ce bracelet SANGLIER ne vous coûtera que son prix matériel (7 € au lieu de 30 €) et vous sera remis en l'échange d'un bracelet utilisé suite à une recherche au sang. Cette recherche devra être conduite par un conducteur agréé qui établira une attestation par sanglier recherché et retrouvé. La recherche devra être réalisée sur au moins 500 mètres, et au moins une nuit après le tir.

N'hésitez pas à contacter les conducteurs, vous trouverez leurs coordonnées sur tous les dépliants d'ouverture édités par la FDCC.



Canevas de subvention



QU'EST CE QUE LE CONTRAT D'ADHÉSION MULTISERVICES ?

Le contrat multiservices correspond à une adhésion volontaire des territoires de chasse à la fédération. Cette adhésion est totalement indépendante de la cotisation obligatoire plan de chasse. La cotisation est en rapport avec la surface du territoire (60 € les 50 premiers ha, puis 1 €/ha de 51 ha à 100 ha; 0,25 €/ha de 101 à 400 ha, et 0,10 €/ha au delà de 400 ha).

Exemple: Pour un territoire de 160 ha, cela fait une cotisation de 115 € (60+50 + (60x0,25)).

QUELS SERVICES APPORTENT CE CONTRAT ?

Tous les adhérents multiservices bénéficient des services suivants:

- Envoi annuel du compte rendu d'assemblée générale, du livre des attributions de plan de chasse grand gibier du département, ainsi que le détail des indemnités versées aux agriculteurs pour les dégâts de grand gibier.
- Achat d'agrains subventionnés par la fédération des chasseurs, vendus au siège social de la FDC 18 : 1 € pour les agrains d'une contenance de 10 litres et 2 € pour ceux de 30 litres! Au lieu de 7 € et 15 € pour les non adhérents.

ACCÈS AU CANEVAS DE SUBVENTION:

1) Pour les territoires situés hors zone de gestion « petit gibier », les aides suivantes sont plafonnées à 3 fois le montant de la cotisation:

Remboursement de 50 % des factures de pièges; 8 €/ agrain posé et entretenu au minimum du 1^{er} octobre au 30 juin; 80 % du prix de la carte de chasse (avec un plafond de 120 €) pour l'accueil gratuit d'un 1^{er} permis; 0,75 €/plant ou 0,15 €/mètre linéaire pour les plantations ou le semis de haies.

2) Pour les territoires en gestion « petit gibier », (par exemple: arrêté préfectoral de non-tir de la poule faisane) les aides suivantes sont plafonnées à 5 fois le montant de la cotisation:

Remboursement de 80 % des factures de pièges, des oiseaux de repeuplement (sous conditions spécifiques) et des installations de pré-lâcher. 1 €/ha de territoire pour l'emploi groupé d'un piégeur agréé; 8 €/ agrain posé et entretenu au minimum du 1^{er} octobre au 30 juin; 80 % du prix de la carte de chasse (avec un plafond de 120 €) pour l'accueil gratuit d'un 1^{er} permis; 0,75 €/plant ou 0,15 €/mètre linéaire pour les plantations ou le semis de haies; 80 €/ha de Jachère Faune Sauvage ou culture à gibier.

Pour ces mêmes territoires en gestion, des faisandeaux de 10/12 semaines sont proposés au tarif préférentiel de 1,50 € pièce, hors plafond de subventions.

Nouveau

Nos adhérents multiservices peuvent désormais acheter, au siège de la fédération des chasseurs à Bourges, des protections d'agrains, prévues contre les sangliers. Ces dernières sont vendues au tarif préférentiel de 10 € pièce (cela comprend, les 4 grilles de protection, les 4 piquets, ainsi que les attaches et une notice de montage). Les agrains de 10 et 30 litres peuvent être protégés avec ce système.



AU NENUPHAR

PÊCHE - CHASSE - NATURE

Le n° 1 du centre !

Les marques - La qualité

Des prix et des conseils

Reprise et vente d'armes d'occasion

3 MAGASINS

Rue des Ceps 18390 S ^t -Germain-du-puy	5, Rue barrault 18200 S ^t -Amand-Montrond	Rue Einstein, Esp. S ^t -Jacques 03100 Montluçon
02 48 24 56 14	02 48 96 30 79	04 70 03 34 82



Rechercher un débouché pour sa venaison

La Fédération des chasseurs est parfois sollicitée par des responsables de chasse qui cherchent à « écouler » leur grand gibier, en petite quantité, les soirs de battues. Par ailleurs, de plus en plus de commerçants « locaux » (bouchers, restaurateurs, etc...) nous demandent s'il est désormais possible d'acheter directement aux chasseurs puis de revendre à leurs clients du gibier en provenance de notre département.

La cession de gibier directe, du chasseur au commerce de détail, est désormais possible et de plus en plus pratiquée. Contrairement aux croyances subsistantes, il n'est plus nécessaire de passer dans ce cas par un abattoir homologué. Le gibier doit avoir subi un EXAMEN INITIAL par un chasseur formé (700 chasseurs actuellement formés dans le Cher!) qui contrôlera la qualité

de la venaison. Le grand gibier devra être cédé éviscéré mais entier par le chasseur à son détaillant. Toute pièce de gibier devra être accompagnée de tous les documents de traçabilité que les chasseurs formés connaissent. Le commerce devra être situé à moins de 80 km du lieu de chasse pour des problèmes évidents de conditions sanitaires de transport.

Chasseurs, professionnels des métiers de bouche, si vous êtes intéressés par ce mode d'écoulement de la venaison, n'hésitez pas à contacter les services de votre fédération.



Exposition de trophées de grand gibier dans le Cher : appel aux chasseurs du Cher !



Vous connaissez sans doute le principe que poursuivaient jusqu'en 2013 votre Fédération et l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Cher pour l'organisation annuelle de l'exposition de trophées.

Après de nombreuses années, nous avons changé quelque peu la formule en organisant dorénavant des expositions ponctuelles, avec des trophées nouveaux bien sûr, mais également avec des trophées intéressants, et souvent oubliés chez les chasseurs du Cher !

Alors, si vous pensez détenir chez vous des trophées pas encore connus du Cher (ou d'ailleurs!) particulièrement intéressants par leur originalité, leur beauté ou leur rareté, contactez notre technicien Christophe BOUILLY (Tél. : 06 87 68 78 11 ou mail : c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com).

Il conservera précieusement vos coordonnées et vous recontactera à l'occasion d'une prochaine exposition de trophées.



Que faire si vous trouvez un animal mort ?

Si un grand nombre de mortalités animales concernent essentiellement des collisions routières, ce n'est pas toujours le cas, et l'origine de certaines mortalités n'est pas aisée à définir.

C'est pour aider les chasseurs à mieux comprendre ces phénomènes concernant la faune qu'est né le réseau national SAGIR (Surveillance des maladies et des mortalités de la Faune Sauvage).

Ce réseau, auquel votre fédération participe, saura vous informer sur la plupart des maladies actuellement connues, mais tentera de vous aider en cas de découvertes de cadavres frais d'animaux. En 2013, plusieurs cas de mortalités ont ainsi été repérés dans le Cher sur des chevreuils ou encore sur des pigeons ramiers notamment.

Désormais, les animaux ainsi fraîchement retrouvés font l'objet d'une autopsie systématique au laboratoire de Bourges, et des prélèvements sont réalisés en cas de symptômes douteux correspondant à telle ou telle autre maladie.

Il est important que TOUS les chasseurs se sentent concernés par le constat d'éven-



tuelles maladies ou mortalités sur le terrain. Alors, si vous trouvez un animal, contactez la FDC 18 dans les plus brefs délais, et nous

chercherons ensemble la solution pour le diriger vers le laboratoire le plus rapidement possible.

ATTENTION : renouvellement de la liste des nuisibles

Le renouvellement de la liste des nuisibles du groupe 2, à savoir : renard, fouine, martre, putois, belette, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde, geai des chênes et étourneau, va être rediscuté d'ici décembre 2014 avec le ministère de l'écologie, pour être effectif du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018, soit 3 années.

Le critère le plus important pour le classement de ces espèces est la déclaration des dégâts que vous avez subis, il faut absolument nous les déclarer avant le mois de novembre.

Pour cela, vous pouvez contacter directement la fédération au 02 48 50 05 29 ou télé-

charger la déclaration de dégâts sur le site internet de la FDC18.

Nous vous remercions vivement de participer à ces déclarations car l'enjeu est d'obtenir le droit de réguler ces espèces pour les 3 prochaines années



Chasse et Détente

- ARMURERIE (vente et réparation)
- VETEMENTS HOMMES et FEMMES
- COUTELLERIE / ARMES DE DEFENSE
- ACCESSOIRES DE CHASSE
- ARTICLES POUR CHIENS
- PAINTBALL • PISTOLETS SOFTAIR
- ARCHERIE

10, Rue du Pont - 58600 FOURCHAMBAULT - Tel./Fax 03.86.60.88.23
chasse-et-detente@club-internet.fr



Le tableau de chasse départemental pour la saison 2013/14.

Le tableau de chasse départemental est un outil indispensable à la gestion de la faune sauvage chassable. Il est basé sur les données remplies par les responsables de chasse au verso de leur demande de plan de chasse cervidé chaque fin de saison. Pour la saison 2013/14, 71 % des responsables de chasse ont répondu à l'enquête, soit 2 361 territoires représentant 425 168 hectares.

Vous trouverez ci-dessous un extrait des données disponibles :

- 23,6 % des territoires de chasse dans le Cher ne chassent pas le petit gibier ni les espèces classées nuisibles. Nous pouvons donc considérer qu'ils ne chassent que le grand gibier.

	Espèces prélevées le plus aux 100 ha (de bois, de plaine ou total en fonction de l'espèce)	Espèces prélevées le moins aux 100 ha (de bois, de plaine ou total en fonction de l'espèce)
Sologne	Perdrix, canard colvert, bécassines et ragondin	Lièvre, lapin de garenne et blaireau
Vallée de Germigny	Sarcelle d'hiver et canards divers (siffleur, morillon, milouin, etc...)	Pigeon ramier, pigeon colombin, bécasse des bois et corvidés
Val de Loire	Pigeon ramier, pigeon colombin, lapin de garenne et corvidés	Bécassines et mustélidés
Pays Fort Sancerrois	Faisan et bécasse des bois	Ragondin, sarcelle d'hiver et canards divers
Boischaut-Marche	Renard, blaireau et mustélidés	Faisan et canard colvert
Champagne Berrichonne	Lièvre	Perdrix et renard

De nombreux enseignements, parfois surprenants, apparaissent :

- Ce n'est pas en Sologne, malgré les nombreux étangs, qu'est prélevé le plus de diversité en espèce de gibier d'eau (sarcelle d'hiver, canard siffleur, fuligule milouin, canard souchet,...) mais en Vallée de Germigny: la proximité du fleuve « Loire » et de la rivière « Allier » prouve sans doute un axe majeur de migration de ces espèces.
- C'est dans le Val de Loire qu'il est prélevé le plus de pigeons aux 100 ha de plaine. Les chaumes de maïs tout le long de la Loire sont

une source de nourriture hivernale importante pour le pigeon ramier

- C'est dans le Boischaut et la Marche qu'est prélevé le plus de prédateurs, renard, mustélidés et blaireau: le milieu bocager de cette région agricole favorise la reproduction de ces espèces. Il est prélevé en moyenne 1,3 renard pour 100 ha, 2 fois plus qu'en Champagne Berrichonne.
- Enfin, nous aurions pu penser que c'est en Champagne Berrichonne qu'il se prélèverait le plus de perdrix au 100 ha de plaine mais en fait, c'est la région agricole où il s'en prélève

le moins! 2,4 perdrix pour 100 ha de plaine. Par contre, les oiseaux prélevés sont sans doute naturels contrairement à la Sologne. La Champagne Berrichonne tient la 1^{re} place avec l'autre espèce phare de plaine: le lièvre avec 1,33 lièvre prélevé pour 100 ha.

- La Bécasse des bois se prélève le plus dans le Pays Fort Sancerrois avec 2,17 bécasses prélevées pour 100 ha boisés. Il y a moins de bécasses prélevées en Sologne, pourtant fortement boisée, mais les chasseurs de Sologne recherchent à priori plutôt la chasse du grand gibier que de la bécasse dans leurs forêts.

Tableau de chasse départemental estimé pour la saison 2013/14 :

Faisan 44 325	Canard Colvert 24 867	Pigeon Ramier 24 005	Perdrix Grise et Rouge 16 387	Ragondin 9 544	Lièvre 6 379	Renard 5 718	Lapin de Garenne 4 671	Corneille Noire et Corbeau Freux 4 475	Bécasse des Bois 2 321
Tourterelle Turque et des Bois 1 663	Grives 1 276	Etourneau Sansonnet 1 159	Sarcelle d'Hiver 1 121	Merle 807	Pie Bavarde 606	Fouine et Martre 586	Bécassines 568	Faisan Vénéré 566	Geai des Chênes 544
Pigeon Colombin 463	Rat Musqué 309	Foulque Macroule 286	Caille des Blés 272	Blaireau 197	Vanneau Huppé 162	Alouette des Champs 150	Poule d'Eau 132	Canard Souchet 92	Putois 63
Fuligule Milouin 38	Sarcelle d'Été 32	Canard Chipeau 32	Canard Siffleur 20	Oies 17	Canard Pilet 17	Bernache du Canada 15	Belette 12	Fuligule Morillon 10	Pluviers 3



Une saison avec les techniciens de la Fédération des Chasseurs

Après un premier article sur les travaux du service technique au cours de l'hiver, la saison suivante, le printemps, est une période dense avec de nombreuses activités sur le terrain. Visite guidée, de mars à juin, au cœur de quelques unes de leurs missions.



PETIT GIBIER : LE TEMPS DES COMPTAGES FAISANS

Sur 86 communes, des sociétés de chasse et chasses privées gèrent et développent le faisane. En avril et mai, le suivi des populations de faisans bat son plein. Le recensement des coqs chanteurs permet de suivre l'évolution des effectifs reproducteurs, une étape indispensable à la bonne gestion. Plusieurs techniques sont utilisées, toujours avec la collaboration des chasseurs locaux :

Sur les grands secteurs de suivi, à l'échelle de plusieurs communes, un Indice d'Abondance, réalisé à partir de points d'écoute répartis tous les 2 km, permet de suivre l'évolution du nombre de coqs chanteurs par point. Certains responsables de chasse réalisent un suivi plus précis qui mobilise, pour un territoire de 1000 ha, environ 30 chasseurs : cette méthode permettra de connaître précisément le nombre de coqs chanteurs présents sur le territoire. Après 2 heures sur le terrain, le technicien fera le bilan en présence des chasseurs participants.

FORMER DES FUTURS CHASSEURS : UNE PRIORITÉ

Chaque année, avec près de 250 candidats à l'examen du permis de chasser, l'une des missions prioritaires (et obligatoires) de la Fédération est de préparer ces jeunes et moins jeunes à accéder à l'examen du permis de chasser. C'est le service technique qui en a la charge, une charge de travail conséquente avec près de 1000 heures chaque année. Chaque candidat bénéficie d'une formation théorique à Bourges et



d'une formation pratique individuelle sur le site des Places à Morogues : C'est le prix à payer pour un taux de réussite supérieur à 85 % ces dernières années. La loi confie par ailleurs l'organisation et la réalisation de l'épreuve à un personnel de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. La récente réforme de l'examen du permis de chasser permet aux candidats de passer plus rapidement et en une seule fois leur permis, mais augmente sensiblement le temps consacré à la formation... qui incombe aux techniciens.

ET DE NOMBREUSES AUTRES FORMATIONS DESTINÉES AUX CHASSEURS

Pour préparer les chasseurs pour la nouvelle saison de chasse, le printemps est aussi une période qui se prête à des formations telles que : chasse à l'arc, piégeage, tir d'été du renard, hygiène et venaison, etc... Le programme de ces formations vous est d'ailleurs régulièrement communiqué dans nos différents numéros du Chasse Environnement 18.



GRAND GIBIER : SEMIS DE PRINTEMPS, DÉGÂTS AUX CULTURES... ET PFDT !

Avec la période des semis de maïs, la prévention des dégâts est d'actualité : de nombreux exploitants agricoles contactent la Fédération pour des dégâts aux cultures. Pour les techniciens, une visite sur place s'impose parfois pour rencontrer les agriculteurs et les inciter (la loi ne les oblige pas) à clôturer les parcelles : prêt de matériel, conseils de pose, d'entretien, incitation à discuter avec le responsable de chasse pour les agriculteurs non-chasseurs, et parfois, gestion des « situations de crise ».

Sur certains secteurs, le paiement de la Participation Financière des Territoires est indispensable pour équilibrer le budget « dégâts » de l'Unité de Gestion : cela ne se passe pas toujours « sans douleurs ». De nouveau, le technicien de secteur est sollicité car il faut souvent expliquer, individuellement ou lors de réunions avec les responsables de chasse, le fonctionnement de cette cotisation supplémentaire.

Après cette période printanière, nous verrons que l'été, période qui précède l'ouverture de la chasse, est aussi riche en activités : alors, rendez-vous au prochain numéro !



LA SÉCURITÉ

ENCART DÉTACHABLE À AFFICHER

LES RÈGLES D'OR DE LA

La chasse du petit gibier suppose le respect d'un certain nombre de règles de sécurité.
Voici les principales concernant le chasseur :



En action de chasse,
j'enlève la bretelle
de mon fusil,
elle risquerait de
s'accrocher et de faire
partir le coup de feu.

Je vérifie les canons
dès que je me suis
baissé pour mon
gibier ou mon chien,
dès que j'ai franchi
un obstacle...



Avant tout chargement,
je vérifie l'intérieur de mes canons.



Je suis attentif au risque de tir à hauteur d'homme ou au travers de la végétation
et également aux ricochets.

À LA CHASSE

DANS VOTRE RENDEZ-VOUS DE CHASSE

CHASSE DU PETIT GIBIER



Mes doigts ne sont pas sur les queues de détente en dehors du tir.

Mon arme chargée ou non doit toujours être dirigée vers une zone non dangereuse.

Si je suis obligé de courir, je prends soin de décharger mon arme et de la laisser ouverte. Je vérifierai mes canons avant de recharger.

Dès la fin de chasse et dès que je rejoins mes collègues, je décharge mon arme et la laisse ouverte. Pour le transport, mon arme est déchargée et démontée ou placée sous un étui fermé.



Le port des vêtements fluorescents est fortement conseillé. (il est obligatoire pour les chasses collectives du grand gibier)



Bilan des accidents de chasse saison 2013/2014

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) publie chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014) après en avoir analysé la nature et les circonstances. Ces informations permettent d'améliorer la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2013/2014, le nombre total d'accidents s'élève à 114 dont 16 mortels. Il s'agit là du meilleur bilan enregistré depuis quinze ans (pour rappel, la moyenne des accidents mortels était de 18 ces cinq dernières années).

Il confirme la tendance à la baisse constatée ces dernières années et montre que le travail de formation mené au sein des fédérations départementales des chasseurs, et en lien avec la division du permis de chasser de l'ONCFS, porte ses fruits. L'analyse détaillée de ces chiffres montre que 90 % des victimes sont des chasseurs (parmi lesquels on déplore 31 % d'auto-accidents). Les non-chasseurs représentent 10 % des accidents (soit 12 personnes parmi lesquels on déplore deux accidents mortels). Analyse du gibier tiré au moment de l'accident: la chasse au grand gibier entre

pour 68 % du chiffre total et le petit gibier 32 %. Pourtant, là encore, l'étude détaillée des chiffres du nombre d'accidents pour ces deux types de chasse sur les deux dernières saisons cynégétiques indique une baisse du nombre d'accidents et une meilleure prise en compte des consignes de sécurité à la chasse: on passe de 93 à 48 accidents au petit gibier entre les saisons 2012/2013 et 2013/2014 et, pour la même période, de 86 à 61 pour la chasse au grand gibier.

Enfin, **il est important de redire qu'une bonne prise en compte des consignes élémentaires de sécurité permettrait d'éviter la quasi-totalité des accidents qui surviennent à la chasse.** Lors de la dernière saison, sur 114 accidents, on relève 109 fautes de sécurité (96 % des accidents) et seulement 5 accidents imprévisibles (4 % des ac-

cidents), le ricochet malgré l'observation de l'angle des 30° par exemple.

Les 109 fautes de sécurité observées (96 % des accidents de la saison cynégétique 2013/2014) se répartissent ainsi:

- tirs sans prise en compte de l'environnement: 23 %;
- tirs dans l'angle des 30°: 20 %;
- mauvaise manipulation de l'arme: 16 %;
- chute: 12 % - tirs dans la traque: 7 %;
- tirs sans identifier: 6 %;
- éclatement des canons (non vérification de l'état): 6 %;
- arme chargée à la bretelle: 5 %;
- arme chargée lors du franchissement d'obstacle (barrière, haie, fossé): 3 %;
- arme chargée rangée dans la voiture (2 %).





Bulletin d'inscription en pages suivantes.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - 18023 Bourges Cedex

Bulletin d'inscription
ci-après



Préparation aux Rencontres Saint Hubert

SAMEDI 18 OCTOBRE 2014

de 8 h 30 à 18 heures

sur le territoire

de la Société de Chasse de Quantilly
(près de Saint Martin d'Auxigny) .

Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18 propose cette initiation destinée à tous « les chasseurs sachant chasser avec leur chien » d'arrêt ou leueur. L'objectif est double: Pratiquer sur le terrain dans les règles de l'art (sécurité, respect du gibier...) et vous aider à mieux utiliser votre chien.

Grâce à cette journée, les chasseurs du Cher qui ont participé aux Rencontres Saint Hubert ont obtenu des résultats très honorables jusqu'au plus haut niveau. .

PROGRAMME:

- ▶ 1^{er} parcours individuel en situation de chasse (chien et arme) : Bilan du parcours et conseils personnalisés. Présentation des Rencontres St Hubert En vue de la participation aux Rencontres St Hubert,
- ▶ 2^e parcours en situation des Rencontres avec conseils.
- ▶ Information et remise de documentation cynégétique et cynophile.

Grand gibier: Hygiène et venaison

VENDREDI 24 OCTOBRE de 14 h à 18 h,
Au Siège de la FDCC,
22 rue Charles-DURAND à BOURGES

La réglementation sur l'hygiène du gibier est applicable depuis 2009.

L'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » est désormais obligatoire pour les chasseurs :

- qui commercialisent leur gibier sur le marché local,
- qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement,
- qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre).

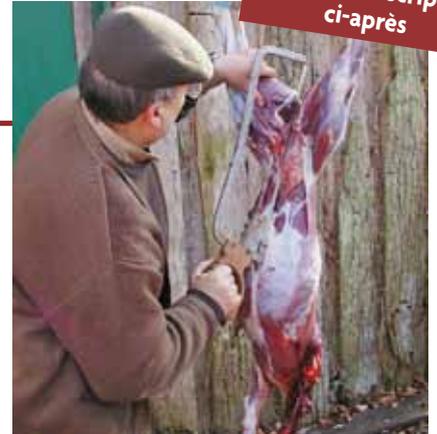
Cet « examen initial » du gibier devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDCC. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs.

Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste hors du champ d'application de cette réglementation.

PROGRAMME:

- ▶ L'examen initial de la venaison.
- ▶ Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier.
- ▶ La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art » (à partir d'un montage diapositives).
- ▶ Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu ».
- ▶ La mise en œuvre de la traçabilité.

Bulletin d'inscription
ci-après



ARMURERIE
Prot Hubert

Diplômé de l'école d'armes de Saint-Etienne

PARKING
ASSURÉ

Réparations - Remises à Neuf
Vêtements - Couteaux
Accessoires de Chasse - Espace Cadeaux

Renseignez-vous pour vos Ball-Traps

Ouvert de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h du mardi au samedi

www-armurerie-prot.com

41, rue de Lazenay - 18 000 Bourges - Tél. 02 48 21 02 69

RC RM A 328 324 793



Bulletin d'inscription en pages suivantes.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - 18023 Bourges Cedex

Grand gibier: Connaître les règles de sécurité à la chasse, analyser son tableau de chasse et tester son arme

Bulletin d'inscription
ci-après



MERCREDI 15 OCTOBRE de 9 h à 12 h puis de 14 h à 17 h
au Centre de formation des Placés à MOROGUES

Cette formation permet à tout chasseur de grand gibier de connaître:

- La réglementation et les meilleurs aménagements favorisant la sécurité à la chasse.
- Les astuces permettant d'analyser avec précision son tableau de chasse.
- La précision de son arme grâce à des essais sur cible fixe avec chevalet.

PROGRAMME (2 demi-journées de formation):

1^{re} demi-journée

- ▶ Responsabilité des différents acteurs lors d'une journée de chasse (*Du chasseur au Président de chasse*).
- ▶ Visite d'un site aménagé pour la chasse du grand gibier (*Sur le site de Morogues*).

2^e demi-journée

- ▶ Détermination pratique de l'âge des animaux tirés à la chasse, par l'examen des mâchoires ou des trophées.
- ▶ Essai de tir sur cible fixe avec **vos armes et vos munitions** (*Utilisation d'un chevalet*).



ATTENTION

En raison de la séance de tir sur cible, et pour des raisons évidentes de sécurité, cette journée est limitée à 20 chasseurs, **porteurs du permis de chasser valide pour le département du Cher**. La séance d'essai de tir consistera à tester **vos armes et vos munitions** sur une cible fixe, avec l'aide d'un chevalet. Chaque chasseur tirera un maximum de 3 munitions. Il ne sera procédé à aucun réglage de votre arme sur place. Merci de votre compréhension.



Bulletin d'inscription
ci-après

Destruction à tir des corvidés



Chaque année, vous êtes nombreux à subir des dégâts de corbeaux freux ou de corneilles noires sur vos semis de cultures mais également sur les couvées de canards, faisans, perdrix... La régulation des corvidés par le piégeage devient de plus en plus compliquée : obligation de visiter la cage chaque matin, de nourrir les appelants régulièrement : la destruction à tir est désormais une alternative efficace.

Les 2 formations d'une demi-journée se dérouleront
MARDI 18 NOVEMBRE 2014 de 9 h 00 à 12 h 00
MARDI 18 NOVEMBRE 2014 de 14 heures à 17 h 00.
Au Centre de Formation des Placés à Morogues

PROGRAMME:

- Lors de cette formation, les thèmes suivants seront étudiés :
- ▶ Connaissance des espèces de corvidés : corbeau freux et corneille noire.
 - ▶ Modalités des conditions de destruction à tir des corvidés.
 - ▶ Les appeaux, les appelants, les formes en plastique.
 - ▶ Les différentes techniques de tir.

NOUVEAUTÉ: si vous vous engagez à réunir 20 personnes chez vous, nous venons faire la formation « corvidés » chez vous à une date choisie selon votre convenance.

Brevet grand gibier



Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs du Grand Gibier du Cher vous propose de passer le Brevet Grand Gibier. Ce Brevet est un test auquel chacun peut se soumettre librement, adhérent ou non de l'association. Il n'est pas obligatoire mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse.

Réunion d'information: vendredi 16 janvier 2015 à 19 h 30
à la FDCC, 22 rue Charles Durand à Bourges
Formations: 10 séances (vendredi soir ou samedi) de début février à fin mai
Épreuves: fin mai / début juin

Les dates des formations et des épreuves seront communiqués ultérieurement.

Renseignements complémentaires:

- Jean de Jouvencel (06 87 42 58 30)
- Jean Brossard (06 72 08 12 49)
- mail: adcgg18@orange.fr

PROGRAMME:

- Connaissance des espèces : sanglier, cerf, chevreuil, chamois / isard, mouflon, les maladies du gibier.
- Connaissance de la forêt : les traces, les laissées, la sylviculture, les petits animaux, la flore.
- Chasse du grand gibier : les armes, les munitions, les optiques, la sécurité, la réglementation, les chiens, la recherche du gibier blessé, les différents modes de chasse, les Honneurs, ...
- Gestion des espèces : l'accroissement des populations, les pertes, les prélèvements possibles, les densités, les dégâts,...



Bulletin d'inscription
ci-après

Bulletin d'inscription en pages suivantes.

Choisissez votre formation, remplissez et retournez-nous le bulletin rempli à
Fédération des Chasseurs - 22, rue Charles-Durand - 18023 Bourges Cedex

Chasser en toute sécurité



Nombre de place limité.
Formation **GRATUITE**
pour les chasseurs validant leur permis
de chasser, dans le département
du Cher (15 € pour les autres).

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014 / MARDI 30 SEPTEMBRE 2014
Au Centre de formation de Morogues

Malheureusement, de trop nombreux accidents surviennent tous les ans pendant la pratique de l'activité cynégétique (114 dont 16 mortels, pour la saison 2013/2014) en raison, principalement, de mauvaises manipulations d'armes, ou de non-respect de règles élémentaires de sécurité. C'est pour cela que nous vous proposons de suivre une formation similaire à l'examen pratique du permis de chasser.

Les accidents n'arrivent pas qu'aux autres!

Une mise à jour paraît nécessaire pour tous, d'autant plus que beaucoup d'entre nous n'ont jamais passé l'examen pratique du permis de chasser.

La saison passée, 96 % des accidents auraient pu être évités, en respectant scrupuleusement les manipulations et règles de sécurité présentées dans cette formation!

Malgré des années de pratique, vous vous apercevrez sans doute que les habitudes prises avec le temps ne sont pas toujours bonnes...

N'hésitez pas à venir à plusieurs pour voir, par la même occasion, si vous réussiriez l'épreuve pratique du permis de chasser.

PROGRAMME:

- › Sensibilisation aux règles de sécurité
- › Manipulation d'une arme : les bons gestes
- › Parcours de chasse simulé, tir avec cartouches à amorce.
- › Tir à la fosse avec munitions réelles
- › Simulation de chasse au grand gibier, tir à l'arme rayée.

Les armes sont fournies sur place.

Bulletin d'inscription
ci-après

Formation chasse à l'arc

Obligatoire pour chasser à l'arc

Cette formation gratuite est destinée aux chasseurs désirant pratiquer ou découvrir la chasse à l'arc. En une journée, vous découvrirez les aspects réglementaires et pratiques pour chasser légalement à l'arc sur tout le territoire national.

La session se déroulera le
SAMEDI 11 OCTOBRE 2014 à Morogues.

PROGRAMME:

- › Matinée consacrée à la théorie (matériels, législation, sécurité...).
- › Après midi pratique destiné à la découverte de l'arc et du tir de chasse.



Bécasse : lecture d'aile et sexage



Réalisée en partenariat avec le Club des Bécassiers du Cher, cette formation permet à tous les chasseurs de bécasse de mieux la connaître et en particulier d'apprendre à déterminer l'âge et le sexe des oiseaux prélevés. La session est suivie d'une sortie de baguage de bécasses pour ceux qui le désirent.

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014 de 15 h à 18 h
au siège de la FDC à BOURGES.
Baguage (facultatif) de 19 h à 22 h.

PROGRAMME:

- › Quelques particularités de la bécasse des bois.
- › Apprendre à déterminer l'âge d'une bécasse par la lecture d'ailes.
- › Apprendre à sexer un oiseau prélevé à la chasse.
- › Participation à une opération de baguage pour ceux qui le désirent.





BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à : *Fédération des Chasseurs du Cher - 22, rue Charles-Durand 18023 BOURGES Cedex*

1 seul nom par bulletin, possibilité de vous inscrire sur papier libre, par Fax (02 48 50 05 38)

ou par mail (fdc18@chasseurdefrance.com) avec vos coordonnées complètes, MERCI

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE COMPLÈTE :

TÉLÉPHONE : PORTABLE :

MAIL :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

souhaite participer à la formation, cocher la ou les case(s) concernée(s):

PRÉPARATION AUX RENCONTRES SAINT HUBERT

(inscription avant le 1^{er} octobre 2014 + chèque d'adhésion de 16 € à l'ordre de CTPG 18)

SAMEDI 18 OCTOBRE 2014 de 8 h 30 à 18 heures à Quantilly

(plan d'accès et informations complémentaires fournis après votre inscription)

GRAND GIBIER: HYGIÈNE ET VENAISON

(inscription avant le 10 Octobre 2014)

VENDREDI 24 OCTOBRE 2014 de 14 h 00 à 18 h 00

GRAND GIBIER: SÉCURITÉ ET ANALYSE DU TABLEAU DE CHASSE

(inscription avant le 30 Septembre 2014)

MERCREDI 15 OCTOBRE 2014 de 09 h 00 à 17 h 00

DESTRUCTION À TIR DES CORVIDÉS

(inscription avant le 10 novembre 2014)

MARDI 18 NOVEMBRE 2014 de 9 h 00 à 12 h 00

MARDI 18 NOVEMBRE 2014 de 14 heures à 17 h 00

J'AI REUNI 20 PERSONNES POUR UNE FORMATION À DOMICILE

CHASSER: EN TOUTE SÉCURITÉ

(inscription avant le 20 Septembre 2014)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014 de 09 h 00 à 17 h 00

MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

BÉCASSE: LECTURE D'AILE, SEXAGE et BAGUAGE

(inscription avant le 14 novembre 2014)

VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014 de 15 heures à 18 heures à la FDC à BOURGES.

Baguage (facultatif) de 19 heures à 22 heures.

BREVET GRAND GIBIER 2015 (Pré-inscription) :

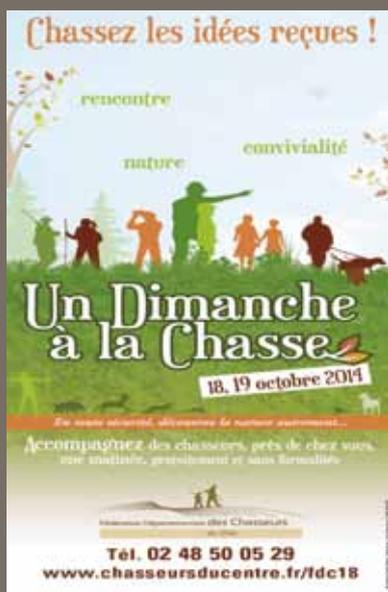
- réunion d'information le vendredi 16 janvier 2015 à 19h30 à Bourges

- session de février à juin 2015 – dates communiquées ultérieurement par l'ADCGG 18

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE LA CHASSE A L'ARC

(inscription avant le 1^{er} octobre 2014)

SAMEDI 11 OCTOBRE 2014 de 9 heures à 17 heures.



Un dimanche à la chasse

La Fédération Départementale des chasseurs du Cher, en partenariat avec les acteurs volontaires de la chasse du département (associations cynégétiques, sociétés de chasse, territoires privés...), va mener, pour la deuxième année consécutive, une opération de communication d'envergure: **L'idée consiste à proposer aux non-chasseurs de s'immerger au cœur d'une action de chasse, telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses.**

Cette opération, baptisée « **Un dimanche à la chasse** », s'inspire de celle conduite avec succès en 2012 par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs. Désormais d'envergure nationale avec 23 départements représentés en 2013, cette opération affirme une volonté d'ouverture sur l'extérieur et de réussir le pari d'une cohabitation bien comprise entre les chasseurs et les autres usagers des milieux naturels. L'opération « Un dimanche à la chasse » veut également témoigner de l'exercice sécurisé d'une chasse responsable, porteuse de valeurs et d'éthique.

Dans le Cher, l'opération 2014 se déroulera le samedi 18 et le dimanche 19 octobre 2014.

Si vous êtes responsable d'un territoire et que vous souhaitez participer à cette opération, contactez le technicien Jean-Michel Lafon au 06 86 67 90 28

Si vous connaissez des non chasseurs, invitez-les à participer à cette opération en leur proposant de s'inscrire auprès de la FDC 18.

Morogues : rendez-vous nature 2014



Le travail de la vannerie

Malgré une météo capricieuse, le « Rendez-vous chasse & nature » sur le territoire de Morogues s'est bien déroulé. Le public a pu apprécier la variété des stands. Le monde de la chasse était bien représenté par les associations cynégétiques départementales qui ont proposé aux visiteurs de découvrir leurs activités au travers de présentations, jeux et animations. Des artisans étaient invités dans de nombreux domaines: maréchal-ferrant, vannerie, taxidermie, producteurs fermiers, viticulteur, apiculteurs, tourneur sur bois, élagueur, coutelier. Certains ont pu montrer leur savoir-faire en direct. Les grillades étaient assurées par l'association des jeunes chasseurs.



Le tir à l'arc a été apprécié



Les loisirs de nature ont aussi pu faire partager leur passion avec le public: la pêche, la randonnée, le vélo tout-terrain, le cheval, le chien, la photographie de nature, les jouets de « bouchure » et les champignons. Les chiens du peloton cynotechnique du Service Départemental d'Incendie et de Secours ont montré leur aptitude pour la recherche de personnes. Les professionnels de la forêt, de la chasse et de l'environnement étaient représentés par le Centre Régional de la Propriété Forestière, la FDC 18 et l'Office National de la Chasse et de la faune Sauvage.

Un grand merci à tous les participants pour leur engagement et rendez-vous pour la prochaine édition.



Les sonneurs à l'oeuvre

ARMURERIE
LE COUREUR DES BOIS

Aurélien Guillemain
 DIPLOME DE L'ÉCOLE D'ARMURERIE DE SAINT-ÉTIENNE

ARMES - MUNITIONS - COUPELLERIE - VÊTEMENTS
 NEUF - OCCASION

TOUTES REPARATIONS - POSE & REGLAGE D'OPTIQUES

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI
 9H - 12H30 - 14H30 - 19H

20, RUE DU CHARBON
 18700 AUBIGNY SUR NERE
 lecoureurdesbois@hotmail.fr 02-48-58-18-30



Stage « Chasse et Pêche », édition 2014

Après le succès de notre 1^{er} stage « chasse et pêche » en 2013, nous avons décidé de reconduire l'opération : avec le concours de nos Associations Cynégétiques Spécialisées et de la Fédération des Pêcheurs, nous proposons aux jeunes de 12 à 18 ans un « stage de découverte chasse et pêche » qui se déroulera pendant les vacances de Toussaint sur 2 sites. Le 1^{er} aura lieu à Morogues sur le site de la Fédération des Chasseurs. Nouveauté cette année, un propriétaire de Morlac met aimablement à notre disposition son territoire à Morlac pour permettre aux jeunes du sud du département de bénéficier d'un stage plus proche de chez eux.

Si, dans votre entourage proche, vous connaissez des jeunes (non titulaires du permis de



chasser) susceptibles d'être intéressés, n'hésitez pas à leur en faire part. S'ils le souhaitent, ils pourront demander des informations complémentaires et un bulletin d'inscription en nous contactant :

**Par mail : d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com
Par tél : 02.48.50.05.29 ou 06.16.70.17.20**

Création d'un GIC fluvial sur le Cher

À l'initiative de l'Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher, un groupement d'intérêt cynégétique fluvial rivière Cher (**GIC FLUVIAL DE LA RIVIÈRE CHER 18**) a été fondé le 5 février 2014. Lors de l'Assemblée Générale de L'ADCOM-18 en date du 21 mars 2014, le bureau a été constitué comme suit :

- **Président :** Monsieur **DOS REIS Miguel** - 16 route du Tonkin - 18500 FOECY
- **Trésorier :** Monsieur **DOS REIS Alain** - 21 route de Mehun - 18500 Ste THO-RETTE
- **Secrétaire :** Monsieur **ESLAN Jean-Jacques** - 20 rue Marcel Bascoulard - 18400 St FLORENT sur CHER

Le siège du GIC FLUVIAL se situe à la Fédération des Chasseurs du Cher à laquelle il est affilié ainsi qu'à l'ADCOM-18. Cette dernière lui a attribué lors de son Assemblée Générale une subvention de « démarrage » de 300 €.

Les statuts ont été déposés à la Préfecture du Cher et son existence légale a été entérinée par le journal officiel du 12 avril 2014. Si des chasseurs de gibier d'eau veulent intégrer le GIC Fluvial - Rivière CHER, qu'ils se fassent connaître en indiquant leurs coordonnées auprès du Président DOS REIS. Une liste d'attente sera établie sur chaque lot (il y en a 6) Dès qu'une place sera disponible, vous serez averti.

Rencontres st hubert



Les Rencontres St-Hubert départementales se dérouleront le **samedi 8 novembre 2014 au domaine de Beauvais à Sainte-Montaine**. La participation à cette journée conviviale, ouverte à

tous les chasseurs possédant un chien d'arrêt ou un Spaniel, permet de se retrouver entre amateurs de chasse au petit gibier.

L'inscription est gratuite pour les juniors (moins de 20 ans).

Les participants devront chasser 20 minutes avec la possibilité de tirer deux oiseaux.

Le respect des règles de sécurité et de l'éthique de la chasse, le travail du chien ainsi que les connaissances cynégétiques et cynophiles détermineront le classement de chacun.

Tous ceux qui souhaitent découvrir cette manifestation, avant d'envisager un éventuel engagement, peuvent participer aux journées de formation organisées par l'association CTPG 18.

N'hésitez plus : venez nous rejoindre !!!

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU INSCRIPTION VOUS POUVEZ CONTACTER :
FABIEN NOUAÏLE AU 06.28.30.81.94**

Challenge Communication

Comme annoncé dans les précédentes éditions, le challenge « communication » a pour but de faire connaître vos actions réalisées sur le terrain en les médiatisant dans la presse locale. C'est ainsi que lors de l'assemblée générale du 16 avril 2014, la 1^{re} édition a récompensé M. BECUAU Pascal, président de l'Association « le Perdreau » à Sury Près Léré, pour un article paru sur les plantations de haies réalisées sur son territoire.

L'édition 2015 du challenge communication récompensera 2 territoires de chasse qui auront communiqué sur 2 thèmes :

- amélioration de la faune sauvage et de ses habitats ;
- amélioration des relations et de la communication avec les autres utilisateurs de la nature.

Alors n'hésitez pas à prendre votre plume et vous serez peut-être parmi les lauréats.

Article du *berry républicain*
paru le 4 janvier 2014.





Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs du Cher



L'Association Départementale des Chasseurs d'Oiseaux Migrateur du Cher, ADCOM 18, s'est investie cette année dans plusieurs directions :

- 1) La création du GIC Fluvial rivière Cher (voir article dans la rubrique annonce)
- 2) L'ADCOM-18 a participé l samedi 1^{er} mars à l'opération « **J'aime la Loire propre** », sur les

deux rives de la Loire à hauteur de COSNE-sur-LOIRE et pour la première fois à BOULLERET. Le bilan de récupération des déchets a été « spectaculaire ».

3) Pendant les vacances scolaires de Toussaint, les jeunes ont été accueillis à Morogues pour un stage « Chasse & pêche » organisé par la fédération des Chasseurs et auquel participaient les associations cynégétiques dont l'ADCOM-18 qui proposait une séquence animée par Romain GRIMAULT consacrée à la chasse au gibier d'eau (appelants et passée).

4) Enfin, un stage « Gibier d'eau » a eu lieu le 29 mars 2014, organisé sous l'égide de la Fédération des Chasseurs et de l'ADCOM-18 animé par Romain GRIMAULT et nos amis chasseurs de gibier d'eau du Loiret (Sociétaire du GIC

Fluvial du Loiret). Ce stage a connu un vif succès et la quinzaine de participants, après une matinée « technique » en salle, ont pu découvrir l'après-midi sur le terrain les différentes techniques de chasse, les différentes armes. Des appelants vivants, des formes en plastique ont été « installés » sur l'étang et les explications données ont précisé les techniques de l'affût et de la passée. Que Romain GRIMAULT et ses amis du Loiret soient remerciés pour leur implication dans ce stage.

À travers ces différentes manifestations, notre mode de chasse et son éthique ont été mieux connus et ainsi valorisés.

**Pour le bureau de l'ADCOM-18
Le Président Daniel MESSELOT**

Club National des Bécassiers 18



LES AILES DE BÉCASSES, POUR LE SUIVI DE LA REPRODUCTION



Chaque année, le Club National des Bécassiers collecte plusieurs milliers d'ailes de bécasse et les analyse : Mais pour quoi faire ? Ce suivi scientifique unique en Europe permet d'évaluer

l'état de santé de nos populations de bécasses et en particulier la qualité de la reproduction qui se déroule à des milliers de kilomètres de nos territoires de chasse, en Russie en particulier.

Si vous souhaitez participer à cette étude, pas besoin d'être un grand bécassier ! Lorsque vous tuez une bécasse, coupez 1 des deux ailes et

faites la sécher ouverte, agrafée sur un carton. Après lecture par notre lecteur d'ailes, nous vous retournerons un compte rendu détaillé.



Nous tenons à votre disposition des enveloppes pour les y glisser et y mettre vos coordonnées, la date de prélèvement et le poids de l'oiseau. Déposez - les, à l'occasion, à la Fédération des Chasseurs. **Pour plus d'information ou pour recevoir une ou plusieurs enveloppes de collecte, n'hésitez pas à nous contacter : S. Guillot au 06.14.19.43.67 / D. Niot au 06.61.02.14.06.**



Des chiens, des bécasses, le calendrier nouveau du CNB est arrivé ! Vous pouvez le commander auprès de Thierry Joulin au 07.86.84.15.51 pour la modique somme de 3 €.

5 ANS 100.000 km
GARANTIE CONFIDENCE

SSANGYONG

CONFORT ET STYLE ... PLUS BESOIN DE CHOISIR

A partir de 19 990 € HT

CLDA 89, route de Sancerre 18240 LERE - 02 48 72 60 20 www.clda.fr

ISUZU Leader Mondial

All Menu **D-MAX**

NOUS REINVENTONS LE PICK-UP !
VENEZ L'EBBAYER

à partir de 16 550 € HT

Tarif au 01/01/2014

CLDA 89, route de Sancerre 18240 LERE - 02 48 72 60 20 www.clda.fr



L'AFACCC et la chasse aux chiens courants

L'Association Française pour l'Avenir du Chien Courant fut créée en Haute-Marne en 1989 sous l'impulsion de Marcel Voillot. L'initiative prend rapidement une dimension nationale et passe d'une volonté de protéger une pratique cynégétique à celle de la promouvoir. Le mouvement compte aujourd'hui 71 associations départementales, les AFACCC, organisées en sept régions cynégétiques et regroupées sous la houlette d'une Fédération nationale qui représente les intérêts de ses 12 000 adhérents. Soulignons que le mouvement FACCC constitue actuellement la plus importante association cynégétique spécialisée de France.

Via leur Fédération, les AFACCC ont conduit depuis une dizaine d'années nombre d'opérations de sensibilisation auprès des parlementaires afin que la chasse aux chiens courants soit mieux perçue et mieux prise en compte par le législateur. Des avancées telles que celles relatives à l'entraînement, à l'utilisation des chiens lors de la préparation de l'acte de chasse ou encore à leur récupération ont pu voir le jour. L'opuscule rédigé par Maître Lagier avocat de la Fédération Nationale des Chasseurs « *La chasse aux chiens courants, repères juridiques* », en propose une synthèse de qualité.

Au plan national, la FACCC s'inscrit comme partenaire de la FNC en pilotant actuellement une étude scientifique menée conjointement sur le thème « *chasse aux chiens courants et dégâts de sangliers* » dont les conclusions seront présentées fin septembre 2014. Dans le même registre, les AFACCC renforcent actuellement leurs relations avec les Fédérations de chasseurs en mettant à leur disposition des modules de formation juridiques sur des sujets tels que « *Le chien courant, de sa détention à son utilisation* » ou « *Dommages et assurances, les responsabilités du propriétaire* ».

Mais le mouvement AFACCC c'est avant tout un état d'esprit porté par une charte : « *défense et promotion de la chasse aux chiens courants, pratique éthique, comportement, langage et tenue donnant une image valorisante, respect à l'égard d'autrui, des chiens et de l'espace naturel où ils évoluent,* ». C'est aussi l'offre d'un ensemble de services aux adhérents. Dans ce cadre, ils bénéficient de l'abonnement à une revue trimestrielle de 56 pages, qui fait référence : « *Chien Courant* » et ont accès à un service de protection juridique unique en France. Par ailleurs ils peuvent participer chaque année et jusqu'au 30 avril à l'un des 150 concours de meutes ou épreuves de travail



organisés par les AFACCC. En outre ils ont accès à des tarifs préférentiels sur nombre de produits relatifs aux chiens (soins, carnets de santé, aliments, équipement) ou au chasseur. Notons par exemple l'assurance « *chiens de chasse* » assortie d'une ristourne tarifaire de 15% consentie aux adhérents ou les prix très compétitifs obtenus auprès d'enseignes partenaires.

Mouvement national disposant d'un excellent ancrage local, promouvant un mode de chasse et un état d'esprit, proposant à ses adhérents nombres de services et d'avantages, les AFACCC sont en pleine expansion. Pour en savoir plus : www.facc.fr

Chasses et Terroirs de Petit Gibier 18



Depuis plusieurs années nous constatons une baisse sensible des populations de petit gibier, notamment chez la perdrix. Nous devons agir rapidement et massivement pour tenter d'enrayer cette spirale. L'objectif principal de notre association étant de promouvoir la gestion du petit gibier sédentaire ainsi que la protection et le développement de ses habitats, CTPG18 vous propose :

POUR RENFORCER
LES POPULATIONS
DE PETIT GIBIER

Panneaux grillagés pour parquets d'élevage ou de pré-lâché d'été de perdrix et faisans, cages d'élevage.



Contact :
Elio LOMBARTE
06 17 19 00 65

POUR AMÉNAGER VOS TERRITOIRES
ET LES RENDRE PLUS ACCUEILLANTS

Semences en pur et en mélange pour créer jachères faunistiques, fleuries, et apicoles, haies et buissons.



Contact :
Elio LOMBARTE
06 17 19 00 65

POUR RÉGULER LES PRÉDATEURS
QUI METTENT À MAL LES POPULATIONS DE PETIT GIBIER

Armes spécifiques pour le tir d'été du renard.



Contact :
Bernard WOLFF
02 48 74 01 34

Pour toutes les assurances des particuliers et des professionnels



Pour assurer l'ensemble
de vos biens et votre responsabilité

Pour construire, transmettre
votre patrimoine et préparer l'avenir



Automobile - Habitation
Agricole - Commerce
Entreprise - Accidents de la Vie



Assurance vie
Retraite
Prévoyance

Notre réseau unique d'agents généraux du Cher

Bourges : M. Haddad - 02.48.24.40.62

Bourges : Monceau Assurances - 02.48.70.30.03

Saint Amand Montrond : M. Couillard - 02.48.96.46.95

Saint Florent-sur-Cher : M. Gallais - 02.48.55.38.32

Vierzon : Mme Refait - 02.48.75.08.80

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

www.monceauassurances.com

DECATHLON

SAINT DOULCHARD

RN76 - Route de Vierzon - 18230 ST DOULCHARD - Tél. : 02 48 23 02 02
HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au samedi de 9 h à 20 h sans interruption

49 €
195



BOTTE INVERNESS 300

RÉFÉRENCE : 8155812

- **Résistance à l'abrasion :** Semelle et renforts caoutchouc.
- **Résistance à la perforation :** Cou de pied et tige renforcés caoutchouc multi-couches.
- **Accroche :** Semelle à larges crampons (5 mm), stries d'accroche et de propulsion.
- **Facilité d'utilisation :** Ergot de désenfilage arrière.

- **Confort d'accueil : Amorti du talon :** système GS, coupe cavalière ergonomique, 1^{re} de propreté.

Composition : tige et semelle

100 % caoutchouc, doublure et première de propreté
100 % polyester (280 g/m²).

129 €
195



PARKA SIBIR 300 KAMO-BL

RÉFÉRENCE : 8281378

- **Visibilité :** Haute Visibilité conforme à la norme Equipement de Protection Individuel.

- **Camouflage :** Motif camouflage fluo réaliste haute définition avec effet de profondeur.

- **Imperméabilité :** Membrane imperméable NOVADRY (5000 mm).

100 % des coutures étanches.

- **Respirabilité :** Membrane hydrophile NOVADRY (RET=12) :

limite la condensation dans le vêtement.

- **Isolation thermique :** Parka de chasse 3 en 1: doublure polaire amovible chaude.
- **Multi-compartmentage :** 2 poches cargo, 2 poches repose mains, 1 poche poitrine, 1 grand carnier dorsal.

Composition : 100 % Polyester doublure Polaire 240 g/m².

7 €
150



CART L300 36G PIGEON PB6X25

RÉFÉRENCE : 8037376

- **Portée :** Idéal pour tirer loin, jusque 30 mètres.
 - **Puissance :** Charge de 36 gr de plomb, bourre à jupe à godet.
- Composition :** Culot de 16 mm Chambrée
70 mm 36 gr de plomb durcis Sertissage 6 plis.

19 €
195



BALLE FLÈCHE CAL 12X6

RÉFÉRENCE : 1119640

- **Efficacité :** Balle chemisée plastique pour une grande précision jusqu'à 50 mètres.
- Conseil stockage :**
Stocker à 21° Celsius et 60 % d'hygrométrie.

GILET FLUO 100

RÉFÉRENCE : 8197934

- **Visibilité :** EPI : équipement de protection individuelle (voir notice).
 - **Facilité d'utilisation :** Réglage très facile.
- Composition :**
100 % polyester.

